

daît toutes les qualités requises pour s'acquitter de ce travail de la manière la plus satisfaisante. Je ne crois pas que vous puissiez trouver aucun autre gouvernement qui consentirait à confier à des étrangers leurs coins et planches. Je ne prétends pas que ce travail ne puisse pas être fait de manière à protéger le pays contre ces pertes, mais je dis que cela ouvre la porte à la fraude au Canada, et que toutes les personnes au courant d'un semblable travail seront d'accord avec moi sur ce point. Tout ce système aura pour effet de développer dans notre pays la fabrication de la fausse monnaie.

L'honorable ministre a aussi parlé d'enveloppes timbrées. Ce projet semble être une chose bien extraordinaire. Comment se fait-il qu'il se trouve dans sa bouche? Qui le lui a suggéré? Il semble extraordinaire que l'honorable ministre puisse s'écarter ainsi de son devoir pour suggérer une modification dans le contrat qui va coûter de \$5,000 à \$6,000 de l'argent public, et cela pour procurer à l'imprimeur de la reine l'outillage pour faire ce même travail. Il ne nous a donné aucune explication à ce sujet. Comment se fait-il que cette recommandation de l'honorable ministre à ses amis les Américains, à ces entrepreneurs étrangers, ait été acceptée avec tant d'empressement si ce travail devait lui rapporter autant de profit? Il était bien facile de s'apercevoir, M. l'Orateur, par l'empressement qu'apportaient ces entrepreneurs américains à accepter la proposition du ministre des Finances qui faisaient disparaître cette partie du travail, toute l'importance qu'ils attachaient à la disparition de cette partie du contrat. L'honorable ministre m'étonne lorsqu'il déclare à la Chambre que le sous-ministre approuve cette transaction. Y a-t-il un homme capable de lire l'anglais qui va dire que le sous-ministre, un employé d'une grande habileté, possédant beaucoup d'expérience, comme le savent tous les membres de cette Chambre, un homme qui comprend bien mieux cette question que le ministre des Finances lui-même—je dis qu'il est impossible de lire la lettre de M. Courtney et de ne pas y trouver la condamnation la plus formelle de la ligue de conduite suivie par le ministre des Finances dans cette affaire, qu'il soit possible d'exprimer en langue anglaise, et cela particulièrement lorsque nous prenons en considération la position dans laquelle se trouve placé le sous-ministre des Finances à l'égard de son chef en écrivant cette lettre.

A chaque ligne, il fait remarquer le danger, il signale le caractère suspect de cette soumission, il fait tout ce qui est en son pouvoir pour démontrer qu'il désapprouve tout à fait le changement qui était sur le point d'être fait. Suivant moi, l'honorable ministre ne pouvait agir d'une manière plus injuste, non seulement à l'égard de la *British American Bank Note Company*, mais à l'égard du peuple canadien, qu'en réglant comme il l'a fait cette question de soumission et de contrat, dont la preuve se trouve dans les documents qui ont été soumis à la Chambre, et dans ceux qu'il a déposés lui-même sur le bureau. Si l'honorable ministre des Finances avait voulu détruire tout le système des soumissions et contrats, son caractère sacré, et l'empêcher d'être considéré comme une garantie pour le peuple; s'il avait voulu, dis-je, faire disparaître toutes les garanties qui entourent cette importante question des soumissions et contrats, il ne pouvait adopter de moyens plus efficaces d'arriver à son but que ceux dont il s'est servi pour

régler cette question. Au lieu d'avoir accepté la plus basse soumission, l'honorable ministre n'avait pas de plus bas soumissionnaire. Si M. Burland avait pu réussir à arriver jusqu'à lui, il aurait fait des offres bien avant ce temps, afin de sauver sa propriété de la destruction et de la confiscation par les mains de l'honorable ministre, et afin de se protéger contre l'injustice que l'on était sur le point de commettre à son égard, et en faisant cette offre non seulement il aurait épargné une forte somme d'argent au trésor public, mais il aurait contribué à conserver intact ce système des soumissions et contrats qui, pour un pays comme le Canada, dont les transactions commerciales sont très considérables et les travaux publics des plus nombreux, est d'une importance vitale pour la population de ce pays.

M. CRAIG: Je ne crois pas pouvoir traiter cette question sous de nouveaux aspects, car il me semble que le sujet a été entièrement épuisé par les orateurs qui m'ont précédé, et en particulier par l'ex-ministre des Finances. Mais il y a un ou deux points sur lesquels je voudrais appeler l'attention de la Chambre, et qui me paraissent avoir une certaine importance. Je ne rappellerai pas les faits énoncés par l'ex-ministre des Finances au sujet de l'entreprise qui fut si longtemps exécutée par la *British American Bank Note Company*, et exécuté par cette compagnie à la satisfaction du gouvernement et du pays.

Avant 1886, ce travail se faisait à Montréal, mais cette année-là un nouveau contrat fut conclu obligeant l'entrepreneur à exécuter les travaux à Ottawa. Nécessairement il dût construire un édifice et transporter ici ses machines, ce qui entraîna de sa part de fortes dépenses. Voilà, il me semble, un point que nous ne devrions pas oublier. La *British American Bank Note Company* dût faire des dépenses considérables en 1886, il n'y a pas encore longtemps, pour construire ce superbe édifice dans la ville d'Ottawa.

On nous dit qu'un capital de \$400,000 avait été placé dans cette entreprise. Je voulais aussi faire remarquer qu'une clause déclarait que tout le travail concernant cette entreprise devrait se faire dans la ville d'Ottawa, il n'y avait pas d'exception, rien ne devait se faire dans la ville de Montréal. Avant cela, tout ce travail était exécuté à ce dernier endroit, mais maintenant il doit se faire dans la ville d'Ottawa. Or, cet entrepreneur, afin de faire ce travail dans la ville d'Ottawa, fut obligé non seulement de construire un édifice convenable qui coûta un montant considérable d'argent, d'acheter et d'y placer des machines perfectionnées, mais il dût se procurer des ouvriers habiles qu'il fut obligé d'amener à Ottawa, et cela lui coûta encore très cher. Non seulement il fut obligé de les amener ici, mais il eût à former de nouveaux ouvriers pour prendre la place des premiers et faire une partie de l'ouvrage. Ce contrat dura cinq ans, et en 1892 un autre fut conclu. Le prix de ce deuxième contrat était beaucoup moins élevé que celui des contrats précédents, des sûretés additionnelles furent données, comme garanties, et aussi pour prendre soin et avoir la garde de l'ouvrage fait, pour la protection des planches, etc., et ce contrat prenait force et effet le 23 avril 1897.

Il paraîtrait qu'en avril 1896, la *British American Bank Note Company* s'adressa à l'ancien gouvernement, en disant qu'elle voulait ajouter de